

## Section départementaux

### Compte- rendu du CHS CT du 11 juillet 2018

**Présents : Beaudoin Didier, Lesiourd Véronique**

**Excusés : Denis Jérôme, Dahan Pascale, Tessier Françoise et Chureau Séverine**

Point sur les suites données au Comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail du 21 novembre 2017

- Plan de la future antenne solidarité des Pommeraies

Les plans au format PDF ont été fournis aux membres du CT leur permettant ainsi de mieux se rendre compte des surfaces des différents bureaux.

- Aménagement du local de stockage à la DSI

Les étagères ont été fixées par la Direction des moyens généraux, un escabeau adapté et sécurisé a également été commandé. L'installation de 4 prises électriques et de 3 prises réseau a été effectuée, ainsi que l'ouverture automatique de la porte par l'extérieur (clé et non pas badge).

Les problèmes d'isolation et d'infiltration ne seront pas résolus, les représentants du personnel CFDT le regrettent. Ils ont conscience que les conditions d'accueil de ce local ne permettront pas le déploiement des postes vu le manque d'isolation du bâtiment. Il ne servira donc qu'à du stockage : le matériel est livré et stocké au local, préparé dans la salle de déploiement à Einstein, puis remis au local en attendant le déploiement. Le DGS affirme que les managers de la DSN sont seuls maîtres des conditions de travail de leurs collaborateurs. Les représentants du personnel CFDT rappellent simplement que le conseil départemental a une obligation de résultat en termes d'hygiène et sécurité vis-à-vis des agents.

- Visite des nouveaux locaux du CRTL

Cette visite s'est déroulée le 11 juin dernier. De beaux locaux pour les agents de la DI afin de regrouper les équipes qui depuis le mercato étaient répartis sur 2 sites différents.

## Section départementaux

### Questions CFDT :

#### **B 1- Les antennes solidarités reçoivent des usagers de différents horizons, quelles dispositions sont appliquées lors du passage d'un usager fiché S ?**

La direction de l'action sociale de proximité participe à des cellules de suivi de la radicalisation. Il est donc demandé aux agents ayant connaissance de personne fiché S ou présentant des signes de radicalisation d'en avvertir leur responsable hiérarchique. L'intervenante sociale au niveau de la Police et de la Gendarmerie peut également être une bonne interlocutrice pour échanger sur ces questionnements.

*Commentaire CFDT : les personnes fichés S ne le savent pas forcément sauf si elles le crient haut et fort. Les représentants du personnel CFDT engagent donc à augmenter la communication autour de ce problème au sein des antennes solidarités et des centres départementaux de solidarité.*

*La problématique des touches SOS dans les antennes est en cours de solution par le biais d'une application sur écran de PC.*

#### **B2- Lorsqu'un agent reçoit une convocation de la Direction des Ressources Humaines, il serait souhaitable qu'il en connaisse la raison, qu'il soit averti qu'il peut se faire accompagner par un représentant du personnel et qu'il peut consulter son dossier afin de préparer au mieux cet entretien.**

Lorsque vous recevez une convocation de la part des ressources humaines, cela n'est jamais bon signe. Il n'empêche qu'un motif lié à cette convocation permettrait à l'agent de préparer au mieux cette entrevue. Un délai raisonnable est nécessaire entre la convocation et le RDV afin que l'agent puisse la préparer.

*Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT vous rappellent que vous avez un droit de regard sur votre dossier personnel. Si vous êtes syndiqué, ils peuvent vous accompagner.*

## Section départementaux

### Sujets soumis par l'administration

#### **A1 Rapport d'activité annuel 2017 de l'assistant social du personnel**

125 agents ont rencontré l'assistant social du personnel cette année (contre 115 agents en 2016). Son rôle est soit, de plus en plus connu, soit le nombre d'agents en mal-être augmente. Les causes majeures de ces rencontres ont pour sujet les conflits de valeurs, l'usure professionnelle, le manque de reconnaissance et le stress.

*Commentaire CFDT : on retrouve les mêmes impressions et causes de stress que ceux évoquées dans le rapport du docteur Massonnet. Les inquiétudes dues à des problèmes financiers suite à des congés maladie de plus de 3 mois devraient pouvoir se résorber avec la mise en place de la prévoyance.*

#### **A2- Démarche « Qualité de vie au travail » (QVT) – les suites**

Un plan d'action a été établi suite aux réunions qui ont eu lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Ainsi un espace de discussion sur le travail prescrit et le travail réel s'est déroulé au sein des la direction des ressources humaines.

La direction des ressources humaines peaufine la méthode de travail afin de recueillir au mieux vos témoignages et attentes.

*Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT vous invitent activement à participer aux ateliers qui vont se mettre en place. Un planning des différentes actions sera établi. Une réunion du comité de suivi aura lieu au cours du dernier trimestre.*

#### **A3-Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels**

La mise en place du document unique est importante ; il permet d'avoir un suivi des expositions aux différents risques tout au long de votre carrière. Aussi, doit-il être mis à jour régulièrement. Si cette tâche vous incombe au sein de votre direction, assurez-vous qu'elle est bien inscrite dans votre fiche de poste. C'est une mission importante qui pour être menée à bien nécessite du temps. S'il vous faut de l'aide, n'hésitez pas à contacter le service des conditions de travail. Ils peuvent le cas échéant vous réexpliquer comme le remplir.

*Commentaire CFDT : Dans un avenir, que les représentants du personnel souhaitent proche, le document unique sera à disposition de chaque agent en fonction de sa direction via les espaces collaboratifs. Vous pourrez ainsi mieux vous l'approprier et faire remonter si nécessaire des risques encore non répertoriés.*

#### **A4- Point d'étape sur la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques dans les collèges.**

Depuis 2016, des actions ont été menés au sein des collèges pour apporter de meilleures conditions de travail aux agents des collèges. Un travail entre la direction de l'enseignement et le service des conditions de travail s'est mis en place.

## Section départementaux

Au niveau des équipements individuels, des protections de chaussures et des bouchons d'oreille ont été fournis.

Des solutions ont été trouvées pour le déplacement des containers poubelles sur certains sites.

Des améliorations au niveau des plonges ont également été effectuées, ce travail pénible imposant une cadence soutenue.

5 collègues restent à équiper en matériel de nettoyage. Si les représentants du personnel CFDT ont approuvé cette initiative qui a permis à chaque agent d'entretien des collègues de bénéficier d'un matériel performant, les conséquences en terme de temps de réalisation ne les satisfont toujours pas.

Ils ont beau expliqué qu'au vue de la pyramide des âges des agents d'entretien des collègues et de leur retour, les temps calculés leur semblent très théoriques et non adaptés à la situation individuelle de chaque agent. Les représentants du personnel CFDT ne sont pas entendus. D'un côté, le CD53 améliore le matériel mais de l'autre, il augmente les cadences de nettoyage. A leur sens, le bénéfice est nul.

Les représentants du personnel CFDT n'ont pas le sentiment que ces améliorations ont été faites en concertation et collaboration avec les agents concernés.

*Commentaire CFDT : un questionnaire vient d'être envoyé aux agents des collègues équipés de nouveau matériel sur leur ressenti et les améliorations à apporter. Un bilan sera présenté lors du prochain CHSCT. Les représentants du personnel CFDT demande une trame de ce questionnaire : l'anonymat doit être respecté.*

### A5- Etudes de postes et interventions ergonomiques

3 grandes actions :

- Aux archives départementales : de mars à septembre 2017, concernant l'analyse de l'ensemble des opérations de l'équipe de magasinage afin d'améliorer leurs conditions de travail
- Au sein du centre départemental de la solidarité d'Evron : pour l'analyse des activités des assistantes d'accueil socio-administratives, débutée en juin 2018.
- Une action en cours à la Direction des Infrastructures pour l'utilisation des épareuses : un rendez-vous a eu lieu fin juin 2018 en présence de la directrice des infrastructures et du responsable du pôle gestion analytique et coordination

### A6- Adoption d'une protection sociale complémentaire portant sur le risque « prévoyance » pour les agents du Conseil Départemental

Ce sujet a été adopté au cours du Comité technique du 25 juin dernier. Il passera en session plénière le 1 octobre prochain afin d'être adopté.

Pour ceux ayant déjà une prévoyance, vous aurez donc 1 petit mois pour choisir la convention de participation proposée par le conseil départemental. Vous devrez envoyer votre lettre de résiliation à l'organisme que vous avez actuellement au plus tard le 31 octobre.

Dès à présent, revoyez les conditions de votre prévoyance afin de juger, le plus sereinement et rapidement possible, si vous souhaitez rejoindre cette convention de participation.

## Section départementaux

Une campagne d'information aura lieu sur l'ensemble du département dès l'adoption de la session plénière.

*Commentaire CFDT : C'est une grande avancée sociale pour tous les agents du conseil départemental. Actuellement, un certain nombre de collègues reprennent le travail, par nécessité financière, pas totalement rétablis, d'où parfois des rechutes. Ou d'autres se retrouvent avec des problèmes financiers très conséquents, en plus de leur souci de santé. A minima, renseignez-vous. Pour un complément de salaire plus les primes, un agent de catégorie C débutant verrait la participation du conseil départemental couvrir entièrement sa cotisation.*